



CRÉER UNE ASSOCIATION

Les objectifs d'une association :

- Partager des activités sportives entre ses membres
- Objectif caritatif sur le partage du sport : créer une association poursuit un but non lucratif. C'est-à-dire que les personnes créant une association doivent exercer une activité dans un but différent de leur enrichissement personnel.
- Diffuser et promouvoir une activité sportive

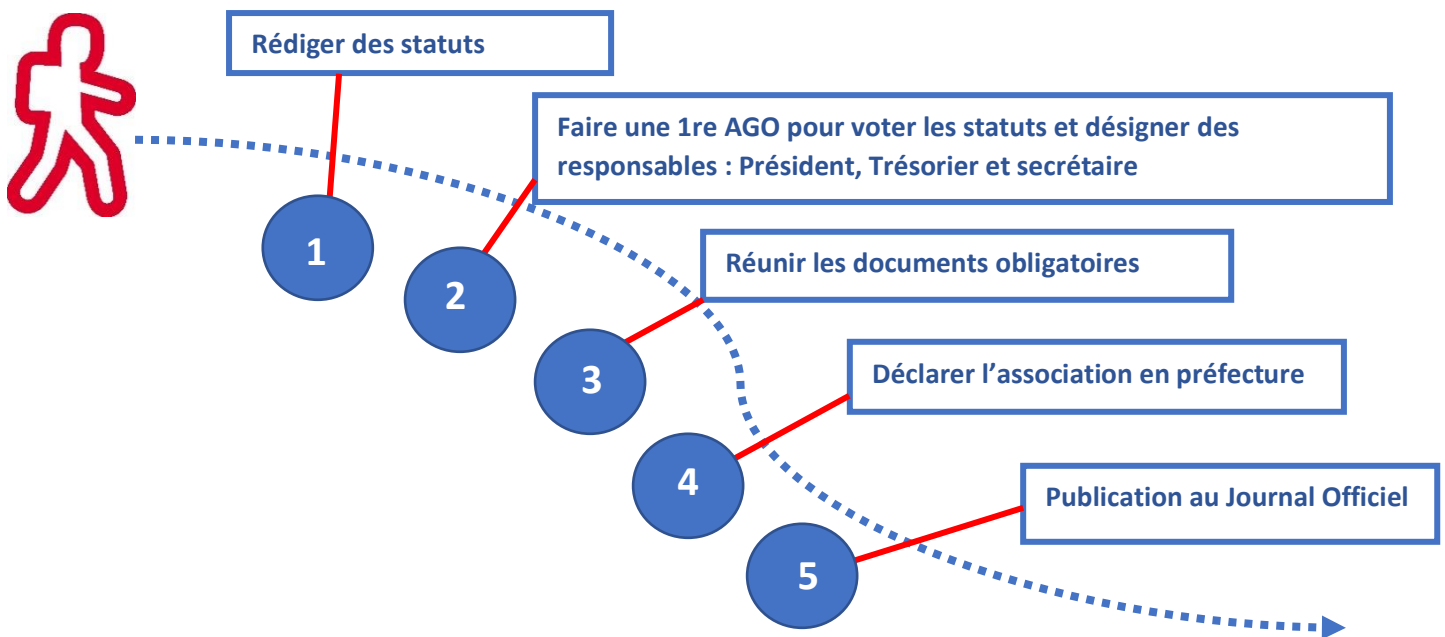
Qu'est-ce qu'une Association loi 1901 :

- Une association déclarée en préfecture, dotée de personnalité morale
- Une association avec agrément délivré par l'Etat
- Une association d'autorité publique reconnue par le Conseil d'Etat

Y a-t-il une restriction d'âge :

Un mineur de moins de 16 ans peut créer ou diriger une association s'il a l'autorisation de ses parents. Dès lors que le mineur est âgé d'au moins 16 ans, il n'a besoin d'aucune autorisation pour créer ou diriger l'association.

Comment créer une association ? Les étapes sont les suivantes :





La rédaction des statuts de l'association est l'étape clé de la création d'une association. Les statuts déterminent les règles de l'association, dont certaines sont imposées par la loi 1901.

- le nom de l'association ;
- l'emplacement du siège social ;
- l'objet social ;
- la raison sociale ;
- sa durée de vie ;
- ses conditions de modification et de dissolution ;
- les règles de direction et d'assemblée générale.

Comment déclarer une association :

- La déclaration en ligne sur le site : Service-Public.fr
- La déclaration papier en remplissant les formulaires CERFA prévus à cet effet

Comment trouver des financements pour une association :

- Les subventions de l'Etat
- Les cotisations des membres
- Les dons
- Le parrainage

L'adhésion à la FFRandonnée : Faire adhérer son club à la Fédération c'est

- Obtenir une légitimité et une reconnaissance et vous permettre d'accéder plus facilement aux aides départementales, régionales et nationales
- Profiter d'une assurance et une protection durant la pratique des activités pour votre association et vos adhérents
- Bénéficier d'un accompagnement au développement : formations qualifiées et qualifiantes, outils de gestions informatiques, outils de promotion et de communication
- Soutenir la Fédération dans l'aménagement des itinéraires et le balisage